

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V(a) — Salle d'audience n° 1
3 Situation en République du Kenya
4 Affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* — n° ICC-01/09-01/11
5 Juge Chile Eboe Osuji, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Robert
6 Fremr
7 Procès
8 Lundi 26 janvier 2015
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 40*)
10 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
11 TÉMOIN : KEN-OTP-P-0743 (*sous serment*)
12 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
13 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
14 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
15 Veuillez vous asseoir.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.
17 Madame le greffier, veuillez citer l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE : Merci, Monsieur le Président.
19 La situation en République du Kenya, dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei*
20 *Ruto and Joshua Arap Sang*. ICC-01/09-01/11.
21 Nous sommes en audience publique.
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
23 Présentations, s'il vous plaît.
24 M. STEYNBERG (interprétation) : Bonjour.
25 L'équipe de l'Accusation est identique, à part... mais M. Lorenzo Pugliatti est avec
26 nous.
27 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Même équipe que la semaine dernière.
28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, mais je remarque qu'il

- 1 y a « une » visage différent, quand même.
- 2 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Oui, en effet.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, M^e Nderitu n'est pas
- 4 avec nous.
- 5 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : L'équipe de M. Sang est identique, et M. Sang
- 6 est là, mais Cynthia Bondi et Marianne... nos stagiaires ne sont pas là.
- 7 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Je tiens à dire que M. Ruto est ici, en... le
- 8 prétoire, et l'équipe de la Défense est identique.
- 9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître (Expurgé), vous
- 10 nous entendez ?
- 11 M^e (Expurgé) (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à tous.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Vous êtes donc maintenant
- 13 noté au compte rendu.
- 14 Maître Alagendra, vous allez poursuivre votre contre-interrogatoire du témoin.
- 15 La semaine dernière, nous vous avons dit que nous allions vous répondre. Vous
- 16 avez dit que vous en aviez encore pour une semaine jusqu'au lundi de la semaine
- 17 prochaine, or, nous considérons que ce n'est pas normal. Nous avons évalué le temps
- 18 qui avait été utilisé par le Procureur pour son interrogatoire, ainsi que le temps dont
- 19 M^e Kigen-Katwa a eu besoin pour son propre contre-interrogatoire, donc, nous vous
- 20 demandons instamment d'avoir terminé votre contre-interrogatoire jeudi de cette
- 21 semaine, à la fin de la journée, afin qu'il y ait possibilité de poser des questions
- 22 supplémentaires.
- 23 Donc, nous vous demandons de... d'en terminer jeudi... mais je me reprends. En fait,
- 24 il faut que vous laissiez du temps aussi à M. Steynberg de poser ces questions
- 25 supplémentaires. Normalement, il n'a pas besoin beaucoup plus de 30 minutes pour
- 26 cela, mais prenez cela en compte dans l'évaluation de votre temps.
- 27 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Très bien.
- 28 M. LE TÉMOIN (interprétation) : Monsieur le Président ?

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Une minute.
- 2 Voulez-vous commencer en audience publique ? Je vois que non, vous préféreriez
- 3 passer en audience publique (*phon.*) ?
- 4 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Tout à fait.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.
- 6 Passons en... à huis clos partiel, et nous écouterons le témoin à huis clos partiel.
- 7 Huis clos partiel.
- 8 **(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 44)* Reclassifié en audience publique
- 9 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
- 10 Président.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien. Merci.
- 12 Avant de donner la parole à M^e Alagenda, Monsieur le témoin, j'ai cru comprendre
- 13 que vous vouliez parler ?
- 14 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, Monsieur le Président.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Allez-y.
- 16 LE TÉMOIN (interprétation) : Je voulais juste vous rappeler de ce que je vous avais
- 17 demandé la semaine dernière. Vous m'aviez dit qu'il fallait que je vous rappelle que
- 18 j'avais fait cette demande. Vous savez, à propos de quelque chose qu'avait dit le
- 19 Procureur, ou la version du Procureur.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, le fait que... le fait...
- 21 vous aurait posé des questions, ce qui aurait rafraîchi votre mémoire ; c'est cela ? Et
- 22 vous voulez corriger certaines... éléments de votre version ?
- 23 LE TÉMOIN (interprétation) : Non, ce n'est pas une correction que je veux apporter,
- 24 en fait. Mais j'aimerais réagir à ses propos, Monsieur le Président.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Eh bien, allez-y.
- 26 LE TÉMOIN (interprétation) : (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien. Merci.

11 Maître Alagendra va maintenant poursuivre son contre-interrogatoire.

12 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

13 PAR M^e ALAGENDRA (interprétation) :

14 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.

15 R. Bonjour, Madame la Défense.

16 Q. Nous allons reprendre là où nous en étions vendredi ; vous êtes d'accord avec
17 moi ?

18 R. Oui, Monsieur le Président.

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 R. Oui.

1 Est-ce que je peux avoir une pause de cinq minutes, s'il vous plaît ?

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, on va faire notre pause
3 maintenant ; faisons notre pause du matin dès maintenant, et puis ensuite, on
4 reprendra.

5 Je lève la séance.

6 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

7 *(L'audience est suspendue à 10 h 31)*

8 *(L'audience publique est reprise à 11 h 05)*

9 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

10 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

11 Veuillez vous asseoir.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

13 Rebonjour à tous. Nous sommes en audience publique.

14 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Huis clos partiel, s'il vous plaît.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

16 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Non, peut-être, une question en audience
17 publique ; une question en audience publique, s'il vous plaît.

18 Q. Monsieur le témoin, pouvez-vous dire aux juges, sans mentionner de noms, mais
19 à partir de ce que vous savez, la chose suivante : les premières... les premiers
20 témoins dont l'Accusation s'est servie pour confirmer l'affaire contre M. Ruto, de
21 quel parti politique étaient-ils ?

22 R. Ils étaient du PNU ; la plupart d'entre eux, en tout cas.

23 Q. Merci.

24 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Maintenant, nous pouvons passer à huis clos
25 partiel.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.

27 **(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 06) Reclassifié en audience publique*

28 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le

1 Président.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

3 Nous allons donc poursuivre jusqu'à 13 heures, et nous ferons la pause déjeuner

4 à 13 heures.

5 Allez-y, Maître Alagenda.

6 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Je vous remercie.

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

Procès – Témoin KEN-OTP-P-0743

(Audience publique)

ICC-01/09-01/11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

Procès – Témoin KEN-OTP-P-0743

(Audience publique)

ICC-01/09-01/11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

Procès – Témoin KEN-OTP-P-0743

(Audience publique)

ICC-01/09-01/11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

Procès – Témoin KEN-OTP-P-0743

(Audience publique)

ICC-01/09-01/11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Alagendra, nous
12 allons en rester là pour le moment.
13 Nous allons reprendre à 14 h 30.
14 Monsieur le témoin, nous faisons notre pause déjeuner et nous nous retrouvons cet
15 après-midi.
16 La séance est levée.
17 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
18 *(L'audience est suspendue à 13 h 00)*
19 *(L'audience publique est reprise à 14 h 34)*
20 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
21 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
22 Veuillez vous asseoir.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.
24 Rebonjour, Monsieur le témoin.
25 Maître Alagendra, nous sommes en audience publique.
26 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Pouvons-nous passer à huis clos partiel ?
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.
28 **(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 34)* Reclassifié en audience publique

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience à huis clos partiel, Monsieur le
2 Président.
3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
4 M^e ALAGENDRA (interprétation) : J'aimerais demander le versement au dossier de
5 ce document auquel j'ai fait référence, KEN-OTP-0116-023... 0243.
6 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Y aurait-il des objections ?
7 M. STEYNBERG (interprétation) : Madame, Mesdames les juges, la seule observation
8 est que ça me semble n'avoir aucune pertinence, mais enfin, nous n'avons aucune
9 objection.
10 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Katwa ?
11 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Pas d'objection.
12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.
13 Le document sera versé au dossier.
14 M^{me} LA GREFFIÈRE : Le document KEN-OTP-0116-0243 se verra attribuer la cote
15 EVD-T-D09-00382. Le document est confidentiel.
16 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Merci.
17 Q. Rebonjour, Monsieur le témoin.
18 R. Bonjour à nouveau.
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)
26 (Expurgé)
27 (Expurgé)
28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 Q. Vous avez déjà donné une explication complète de ce que vous entendiez par là,
9 donc je ne vais pas vous... revenir sur cette question, mais vous vous souviendrez,
10 Monsieur, que ce qui s'est passé lors de cet entretien, le (Expurgé), c'est que vous
11 avez fourni davantage d'informations au Bureau du Procureur, informations
12 défavorables à M. Ruto ; est-ce que vous vous souvenez de cela ?

13 R. Non.

14 Q. Je me... Je vous rappelle une des choses que vous avez « dit » au Bureau du
15 Procureur pendant cet entretien : en 2002, M. Ruto avait giflé... giflé — pardon —
16 M. John Serut, le député de Mont Elgon ; est-ce que vous vous souvenez d'avoir dit
17 cela à M. Garcia, Monsieur ?

18 R. Je me souviens de l'événement, mais pas de ce que j'ai dit au monsieur... au
19 Procureur du Bureau du Procureur.

20 Q. Revenons à l'entretien avec le Procureur.

21 M^e ALAGENDRA (interprétation) : C'est à l'onglet 23 du classeur du Bureau du
22 Procureur. C'est le document KEN-OTP-0090-1007. Et je prends la page 1013...
23 1-0-1-2 — 1012, en fait.

24 Q. Je vais vous lire ce que vous avez déclaré lignes 179 à 181 de cet entretien, en date
25 du (Expurgé) — vous avez déclaré : « Lors de ces heurts, M. Ruto s'était rendu à
26 Mont Elgon, il avait visité cet endroit, et à... à ce moment-là, a été battu par ses
27 propres... par M. Ruto devant les yeux de ses... de ses... de ses gens. »

28 Ensuite, ligne 1013, la page suivante, vous parlez du fait qu'il s'agit de John Serut.

1 Et à ligne 100... à la ligne 198, on vous demande : « Lorsque vous dites “le battre”, “le
2 frapper”, est-ce que vous pouvez expliquer cela ? Qu'est-ce que vous entendez par
3 là ? Qu'est-ce qu'il a fait exactement — demande M. Garcia ? »

4 Et vous répondez : « Eh bien, il s'est rendu là-bas, il l'a giflé, et il aurait pu donner
5 une autre gifle, Farouk est... est intervenu, parce qu'à ce moment-là, Farouk est
6 apparu avec un des gardes du corps, bien qu'il ait été nommé conseiller. »

7 À la ligne 2007, M. Garcia vous demande : « Bon, Ruto vous... l'a giflé. Est-ce que
8 quelque chose d'autre est arrivé ? Qu'est-ce qui est arrivé ? »

9 Et vous répondez : « Eh bien, après cela, les... les heurts, les échanges entre les
10 mêmes personnes. »

11 Est-ce que vous vous souvenez que M. Garcia... avoir dit cela à M. Garcia pendant
12 cet entretien ?

13 R. Non.

14 Q. Et vous nous dites... Vous ne vous souvenez pas ?

15 R. Je ne me souviens pas.

16 Q. Très bien.

17 Je viens de vous rappeler ce que vous avez dit dans votre entretien qui a été
18 enregistré. Je... J'ai lu la transcription. Vous le voyez sur votre écran, maintenant.

19 R. Comment ?

20 Q. Oui, vous le voyez sur votre écran. C'est la transcription de l'enregistrement.

21 R. Oui.

22 Q. Est-ce que vous vous souvenez que... de ce... que c'est bien ce que vous avez dit
23 pendant cet entretien ?

24 R. Je me souviens de l'événement au Kenya, mais pas de l'avoir raconté aux
25 enquêteurs ou aux personnes en cause.

26 Q. Pour le procès-verbal, Monsieur, ce qui est dit ici, que M. Ruto a giflé John Serut ;
27 c'est faux, n'est-ce pas, ce n'est pas vrai ?

28 R. C'est vrai.

1 Q. Alors, je vais vous montrer quelque chose, je vais vous montrer un extrait vidéo,
2 et ensuite, je vous poserai quelques questions.

3 D'accord ?

4 R. Oui.

5 Q. Est-ce que vous pourriez me dire, Monsieur le témoin, est-ce que cet événement,
6 vous l'avez... vous... vous y avez assisté vous-même, ou est-ce que quelqu'un vous l'a
7 raconté ? Est-ce que vous avez entendu parler de cet événement ?

8 R. C'était... C'était à la télévision et dans les journaux.

9 Q. Donc, vous l'avez vu à la télévision ?

10 R. Oui, Maître.

11 Q. Je vais vous montrer un extrait vidéo.

12 M^e ALAGENDRA (interprétation) : KEN-D09-0041-0241. Et la transcription figure à
13 l'onglet 109 du classeur de la Défense.

14 *(Diffusion d'une vidéo)*

15 Q. Est-ce que vous avez pu bien voir cet extrait vidéo que je viens de vous montrer ?

16 R. Ce n'était pas clair, Maître.

17 Q. Est-ce que vous voulez que je le repasse ?

18 R. Bon, si c'est plus clair que ça ne l'était.

19 Q. Je voudrais que vous écoutiez également ce qui est indiqué, ce qui est dit.

20 R. Vous savez, j'ai vraiment regardé de près pour voir s'il y avait M. Farouk —
21 Farouk Kibet.

22 Q. Oui ?

23 R. Parce que les journaux le... l'avaient photographié.

24 Q. Vous déclarez que vous l'avez vu dans... aux informations. Est-ce que vous avez
25 vu cela, ces informations ?

26 R. Je l'ai vu le jour suivant dans les journaux également.

27 Q. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir vu cet extrait que je viens de vous
28 montrer ?

1 R. Oui, je me souviens.

2 Q. Et est-ce que vous vous souvenez de ce qui s'est passé, effectivement, à ce
3 moment-là ? C'est ce qui est montré dans cet extrait.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Mais je croyais que le
5 témoin avait déclaré qu'il souhaitait que vous le rediffusiez. Vous... Vous ne devez
6 pas forcément le faire.

7 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Peut-être, je vais poser ma question d'abord.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

9 M^e ALAGENDRA (interprétation) :

10 Q. Alors, est-ce que vous avez entendu, Monsieur, ce qui est dit dans cet extrait
11 vidéo, en particulier ce qui est dit au sujet de M. Ruto, que dès que M. Ruto avait fait
12 davantage de remarques sur cette question, alors Serut s'est... a bondi en avant, a...
13 et... et lui a lancé un coup de poing comme Tyson et qui a frappé Ruto qui ne s'y
14 attendait pas. Est-ce que vous avez entendu ça ?

15 R. J'ai... J'ai juste voulu voir Farouk, parce qu'il était là, bien visible et actif dans cette
16 affaire.

17 Q. Est-ce que je vous rediffuse la vidéo ?

18 R. Oui.

19 M. STEYNBERG (interprétation) : Je me demande si on ne pourrait pas demander
20 que ma... mon honorable collègue fasse préciser par le témoin s'il a vu des
21 informations, parce qu'il y a plus d'une chaîne au Kenya, donc s'il a vu cela sur
22 plusieurs chaînes.

23 *(Diffusion d'une vidéo)*

24 M^e ALAGENDRA (interprétation) :

25 Q. Monsieur, est-ce que vous avez entendu le reportage, c'est-à-dire que c'était bien
26 Serut qui avait envoyé un coup de poing à M. Ruto ?

27 R. Mais ce serait plus clair si vous pouviez produire également les journaux, parce
28 que, d'après la presse, il apparaissait clairement que c'était Ruto qui avait frappé

1 Serut devant son électorat.

2 Q. Je vais laisser cela de côté pour le moment, j'y reviendrai tout à l'heure.

3 Dans cet entretien, le (Expurgé), Monsieur, une des choses que vous essayiez

4 d'expliquer à M. Garcia, c'est que votre (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé); est-ce que vous vous souvenez de cela ?

7 R. Non.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Avant de poursuivre,

9 Maître Alagendra, est-ce qu'on pourrait dire que, dans l'extrait que vous avez

10 montré, il n'y a... on ne voit personne frapper de coups de poing qui que ce soit ou

11 de... on ne voit pas de coups de poing arriver sur qui que ce soit.

12 M^e ALAGENDRA (interprétation) : C'est exact, Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien. Nous

14 souhaiterions que le procès-verbal reflète cela.

15 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Très bien.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Allez-y.

17 M^e ALAGENDRA (interprétation) :

18 Q. (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 Q. Eh bien, passons maintenant à votre interview du (Expurgé).

7 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Que l'on trouve à la page 18... à l'onglet 18 du
8 classeur du Procureur. KEN-OTP-0067-0706. Date de l'interview : (Expurgé).

9 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

10 Q. Au cours de cette interview avec le Bureau du Procureur, vous leur avez donné
11 un grand nombre d'informations à propos de M. Ruto. Et j'y viendrai en temps et
12 heure. Mais ce qui est très intéressant, ici, c'est que vous vous y êtes rendu très bien
13 préparé ; vous aviez des notes bien étoffées.

14 Vous vous en souvenez ?

15 R. Non, je ne m'en souviens pas.

16 Q. Bien.

17 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Passons à l'onglet 19. KEN-OTP-0067-0706
18 *(phon.)*. Et la page qui m'intéresse, c'est la 0737. *(L'interprète se reprend)* Il s'agit de la
19 pièce KEN-0... OTP-0067-0736, page 0737, ligne 23 de l'interview.

20 Q. L'avez-vous à l'écran ?

21 R. Oui.

22 Q. Donc, la page 0737, ligne 23. Je donne lecture. Donc, c'est l'interview qui
23 commence.

24 L'enquêteur dit — et je cite : « Je remarque que (Expurgé) a des notes écrites. »

25 Et vous dites : « Oui, exactement. »

26 L'enquêteur dit : « Et il les a apportées avec lui aujourd'hui pour l'interview, et il les
27 utilise pour se rafraîchir la mémoire au cours de l'interview. »

28 Et vous répondez en disant : « C'est tout à fait vrai. »

1 Vous vous en souvenez ?

2 R. Non, je ne m'en souviens pas.

3 Q. Peut-être puis-je vous montrer les notes que vous avez apportées avec vous lors
4 de cet entretien ?

5 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Il s'agit de la... de l'onglet 69,
6 KEN-OTP-0060-0691. Donc, onglet... dossier de la Défense.

7 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

8 Q. Voyez-vous le document à l'écran, Monsieur le témoin ?

9 R. Je le vois.

10 Q. Reconnaissez-vous ces notes ?

11 R. Ça me dit quelque chose.

12 Q. Est-ce votre écriture ?

13 R. Surtout la dernière partie. Et oui, c'est mon écriture.

14 Q. Quelqu'un vous a-t-il aidé à rédiger ces notes ?

15 R. Je ne me souviens pas avoir écrit cela.

16 Q. Mais pourtant, vous avez reconnu votre écriture ?

17 R. Oui, c'est mon écriture.

18 Q. Mais vous ne vous souvenez pas avoir écrit ces notes ; c'est ce que vous nous
19 dites ?

20 R. Oui, oui, Monsieur le Président.

21 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Passons à la page suivante.

22 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

23 Q. S'agit-il de votre signature, Monsieur le témoin ?

24 R. Oui, c'est ma signature.

25 Q. Et vous avez signé « (Expurgé) », c'est la date à laquelle vous avez donné ces notes
26 à l'enquêteur lors de l'entretien, n'est-ce pas ? Vous vous en souvenez ?

27 Est-ce que cela rafraîchit votre mémoire ? Est-ce que vous vous souvenez par quel
28 biais vous avez écrit ces notes ?

1 R. Non, ça ne... ne m'aide pas.

2 Q. Vous vous souvenez être allé à l'entretien avec ces notes ?

3 R. Ben, je me souviens juste être allé à l'entretien pour parler de (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 Q. Mais vous voyez, dans votre interview, eh bien, toutes les notes qui se trouvent
6 sur cette fiche manuscrite se retrouvent dans l'interview.

7 R. Vous dites ?

8 Q. Toutes les informations contenues dans ces notes manuscrites de votre part, que
9 vous avez apportées avec vous lors de l'entretien, se retrouvent dans la transcription
10 de l'interview.

11 Alors, j'ai une question à vous poser : expliquez-nous pourquoi vous vous êtes rendu
12 à cet entretien avec cette note pour raconter au Bureau du Procureur tout ce qui se
13 trouvait dans ces notes ?

14 R. Je ne me souviens pas du tout y être allé avec des notes. Tout ce dont je me
15 souviens, c'est la réunion, surtout lorsqu'on parlait de (Expurgé)

16 Q. Donc, à la fin de l'interview...

17 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Donc, maintenant, si nous pouvions passer à
18 KEN-OTP-0067-0759, donc, à l'onglet suivant, l'onglet 20, page 0765, donc la dernière
19 page.

20 Pourrions-nous l'avoir à l'écran ?

21 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

22 À la ligne 179.

23 Pourrions-nous l'avoir à l'écran, s'il vous plaît ? Ligne 79 *(se reprend l'interprète)*.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Q. Donc, à la fin de cette interview, le... le... l'enquêteur vous pose une question : « Y
26 a-t-il autre chose ?

27 Non.

28 Dans ce cas-là, c'est la fin... la fin de ce dont vous êtes venu pour nous parler.

- 1 Voulez-vous apporter une clarification à propos de ce que vous nous avez dit au
2 cours de cet entretien ? Voulez-vous ajouter quoi que ce soit ? »
- 3 Et vous dites : « Non, je ne pense pas que je puisse ajouter quoi que ce soit ou la
4 moindre clarification, mais j'espère que j'ai bien suivi ce que j'avais écrit ici.
- 5 Donc, vous faites référence ici aux notes que vous aviez préparées ? »
- 6 Et vous dites : « Oui, exactement. »
- 7 Donc, nous avons les notes d'entretien. Et là, l'intervieweur vous a autorisé à vous
8 servir de vos notes pour recueillir les informations qui sont dans ces notes, et en fin
9 de compte, vous dites que vous êtes très content de cette interview puisque tout ce
10 qui était dans les notes se retrouve dans la transcription de l'interview avec le
11 Bureau du Procureur.
- 12 Vous comprenez ce que je dis ?
- 13 R. Oui, je comprends très bien.
- 14 Q. Alors, voici ma question, pour que nous comprenions mieux : pourquoi vous
15 êtes-vous rendu à cette interview avec ces notes manuscrites pour répéter toutes les
16 informations qui se trouvaient sur ces notes ? Pourquoi ?
- 17 R. Je ne m'en souviens pas, Monsieur le Président.
- 18 Q. Or, il est pourtant évident que l'enquêteur ne vous a jamais ôté ces notes des
19 mains, il ne vous a jamais posé la moindre question pour vous demander pourquoi
20 vous vous entreteniez en utilisant des notes déjà préparées. Cette question ne vous a
21 jamais été posée, n'est-ce pas ?
- 22 R. Je n'ai pas compris votre question.
- 23 Q. Eh bien, pendant toute une... toute l'interview, l'enquêteur ne vous a jamais
24 empêché de vous référer à vos notes, et « elle » ne vous a jamais demandé comment
25 vous aviez préparé les notes, pourquoi vous aviez préparé ces notes, (Expurgé)
26 (Expurgé)
- 27 Ai-je raison ou est-ce que je me trompe ?
- 28 R. Je n'en sais rien.

1 M^e ALAGENDRA (interprétation) : J'aimerais demander le versement au dossier de
2 cette pièce, s'il vous plaît. KEN-OTP-0060-0691.

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Je demande donc le versement au dossier de
17 cette pièce.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Laquelle ?

19 M^e ALAGENDRA (interprétation) : La note manuscrite, donc, KEN-OTP-0060-0691.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Y at-il des objections ?

21 M. STEYNBERG (interprétation) : Pas d'objection.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Kigen-Katwa ?

23 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Pas d'objection.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Très bien.

25 Ce document sera versé et nous en aurons terminé pour la journée, ensuite.

26 M^{me} LA GREFFIÈRE : Le document KEN-OTP-006... 60-0691_R03 se verra attribuer
27 la cote EVD-T-D09-00384. Le document est confidentiel.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

- 1 Monsieur le témoin, nous en avons terminé pour aujourd'hui. Nous nous
- 2 retrouverons demain, à 9 h 30.
- 3 Et je vous rappelle de ne parler de ce parler de ce témoignage à personne.
- 4 La séance est levée.
- 5 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 6 *(L'audience est levée à 16 h 02)*
- 7 RAPPORT DE RECLASSIFICATION
- 8 En application de la décision de la Chambre de première instance V(a),
- 9 ICC-01/09-01/11-981, en date du 24 septembre 2013, la version de la transcription
- 10 avec ses expurgations est rendue publique.